



Réunion des référents développement durable du ressort de la Cour d'appel de Limoges

22 septembre 2022

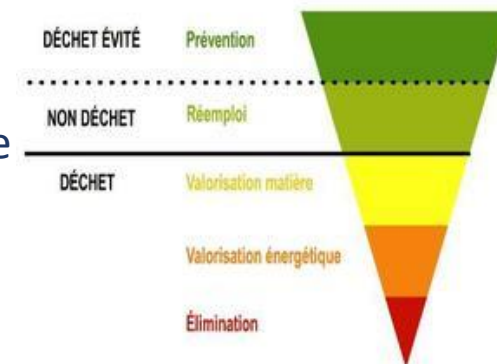


1- La réglementation des déchets

La réglementation sur les déchets aux XX et XXIème siècles

2 cadres réglementaires : l'Europe et la France

- **1975**, début de la réglementation sur la gestion des déchets. En déclinaison d'une directive européenne, la 1^{ère} grande loi française **oblige chaque commune à collecter et à éliminer les déchets des ménages**
 - *Mais le développement économique et l'évolution des modes de vie ont entraîné une augmentation continue des déchets ménagers qui étaient quasiment tous envoyés en décharge*
- **1992**, nouvelle loi qui **interdit la mise en décharge et impose la valorisation des déchets ménagers**
 - *C'est le début du tri et du recyclage pour les ménages et les industriels*
 - *Des Plans Départementaux de Gestion des Déchets (PDGD) doivent être formalisés*
- **2000**, instauration de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** dont celle portant sur les déchets au nom du principe « pollueur payeur »
- **Fin 2000** :
 - **l'Europe** donne la **priorité à la prévention des déchets** et fixe une hiérarchie dans les modes de traitement : le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique
 - les **lois Grenelle** confortent la priorité accordée à la **réduction des déchets** avec notamment la mise en œuvre de programmes locaux de prévention des déchets dans les collectivités
 - **PLPDMA SYDED réalisé en 2010**
 - **Plan national de prévention de la production des déchets 2014/2020**



La réglementation sur les déchets aux XX et XXIème siècles

→ 2015 :

→ loi NOTRe transfère la compétence relative à la planification des déchets aux Régions

→ Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Nouvelle-Aquitaine en octobre 2019

→ suite à la conférence sur le climat, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en avant la préservation des ressources naturelles et le passage à une économie circulaire

→ Labélisation en 2015 du SYDED en tant que Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'environnement pour la période 2016/2020

→ Signature d'un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire avec l'Ademe 2018/2020

→ Loi de finances 2019 prévoit une **augmentation progressive des montants de TGAP à la tonne, d'ici à 2025, sur le stockage et l'enfouissement** dans un objectif de réduction des déchets envoyés en décharge et en incinération

→ 2020, loi n°2020-105 du 10 février relative À la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire dite « AGEC » - 5 grands objectifs :

→ Sortir du plastique jetable

→ Mieux informer les consommateurs

→ Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

→ Agir contre l'obsolescence programmée

→ Mieux produire

→ **Nouveau label Économie circulaire de l'Ademe**

! Priorité à la PREVENTION !

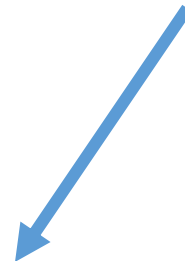


LES TERRITOIRES **zéro DÉCHET zéro GASPILLAGE**
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

L'organisation du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

En général...

- Le SPGD regroupe 2 blocs de compétence distincts et cumulables : **la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**
- **Les opérations de transport, de transit ou de regroupement**, se situant à la jonction de la collecte et du traitement, **peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces 2 missions**
 - *Jusqu'au 01/01/2017, ces 2 compétences étaient assurées par les communes ou par des EPCI, ou par une structure de niveau supra*
 - *A compter de cette date, en application de la Loi NOTRe de 2015, les 2 compétences sont obligatoirement transférées aux EPCI, ou à une structure supra*



Limoges Métropole (EPCI)
exerce les compétences collecte et traitement

SYDED (EPA)
exerce la compétence traitement



2- L'organisation du service public des déchets en HV

Le territoire

SYDED 87 : 10 communautés de communes + 1 SICTOM

CC Haut Limousin en Marche,
CC Gartempe Saint Pardoux,
CC Elan Limousin Avenir Nature,
CC Porte Océane du Limousin,
CC de Noblat,
CC Val de Vienne,
CC Ouest Limousin,
CC Pays de Nexon Monts de Châlus,
CC Briance Combade,
CC Portes de Vassivière,
SICTOM Sud Haute-Vienne.

175
communes

166 591
habitants

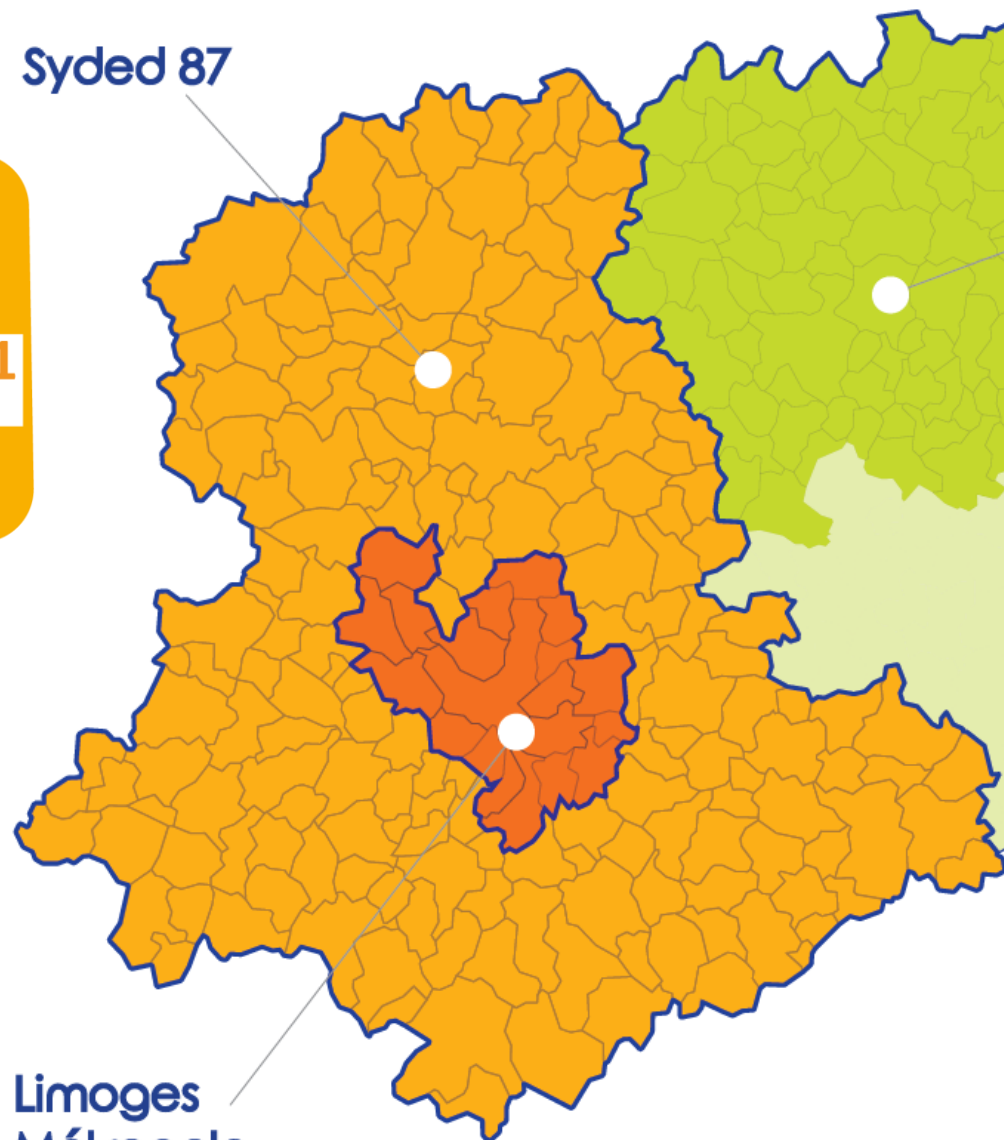
Limoges Métropole : 20 communes

Aureil,
Boisseuil,
Bonnac-la-Côte,
Chaptelat,
Condat-sur-Vienne,
Couzeix,
Eyjeaux,
Feytiat,
Isle,
Le Palais-sur-Vienne,
Le Vigen,
Limoges,
Panazol,
Peyrilhac,
Rilhac-Rancon,
Saint-Gence,
Saint-Just-Le-Martel,
Solignac,
Verneuil-sur-Vienne,
Veyrac

207 325
habitants

Syded 87

Limoges
Métropole



La compétence déchets sur le SYDED

Compétence des adhérents

Collecte des ordures ménagères

30 045 T



Gestion de la taxe ou redevance ordures ménagères

Compétence du SYDED

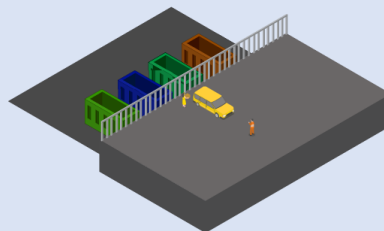
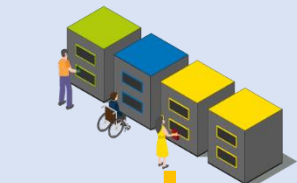
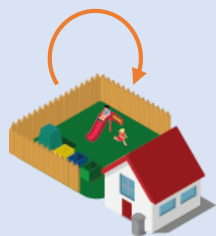
Compétence des adhérents

Prévention

Collecte sélective 15 670 T

Déchèteries 44 675 T

Collecte des ordures ménagères 30 045 T



Compostage /
broyage

Stop Pub

Zéro Déchet...

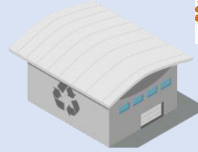
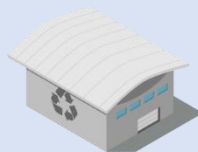
Eco-exemplarité
des communes

Sensibilisation
scolaires, grand
public,
communes, CDC

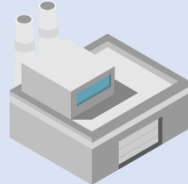
...

Centre conditionnement
des papiers Véolia

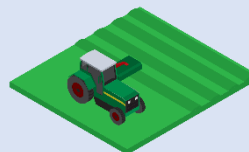
Centre de tri de
Limoges Métropole



Usines de recyclage en France et Europe



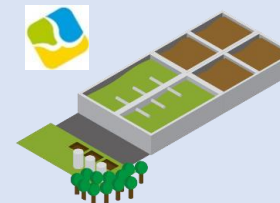
Valorisation agricole
locale



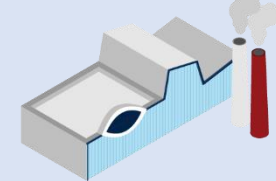
Réemploi



ISDND – Alveol + autres
équipements élimination



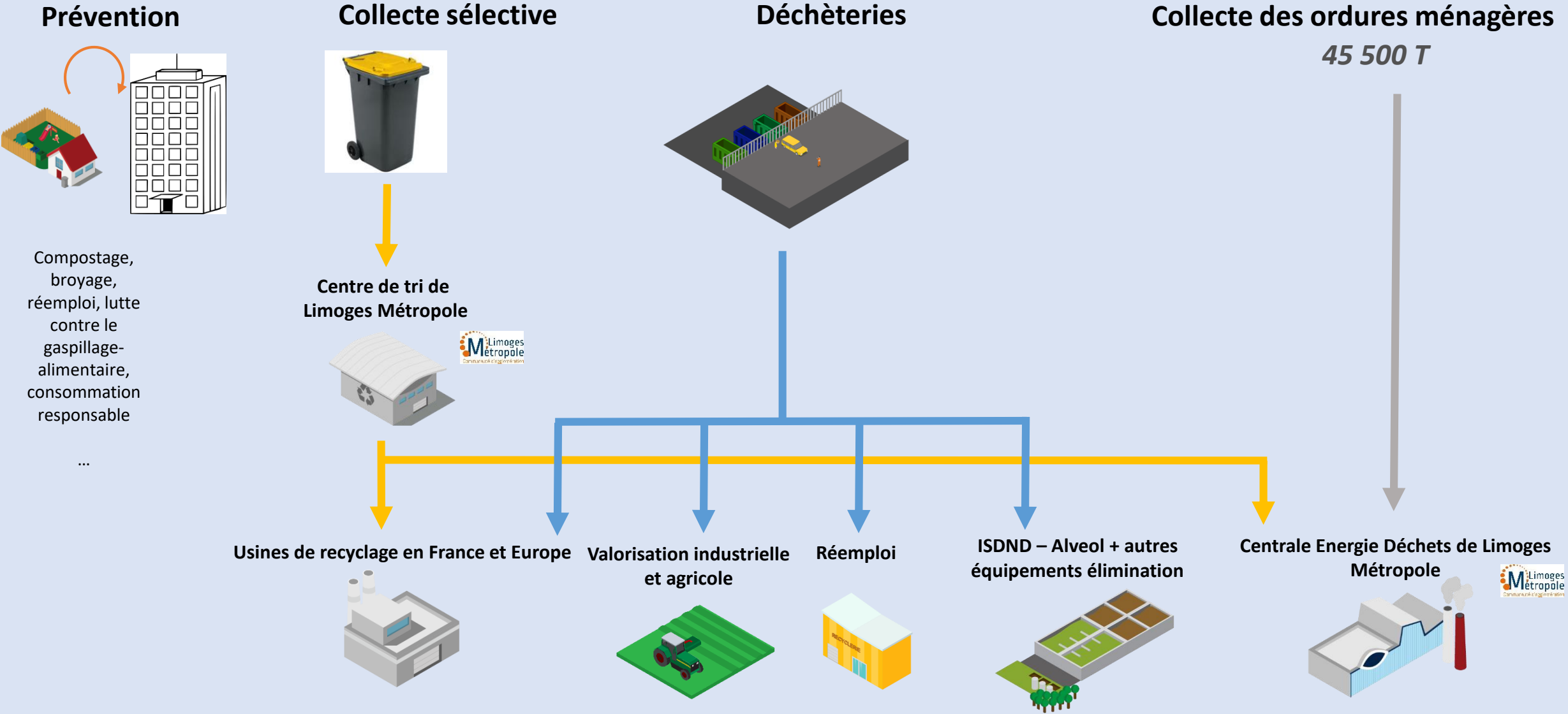
Centrale Energie Déchets de Limoges
Métropole



Gestion de la taxe ou redevance ordures ménagères

La compétence déchets sur Limoges Métropole

Compétence unique collecte et traitement par Limoges Métropole



Gestion de la taxe ordures ménagères

Les équipements de traitement

Sites appartenant au SYDED :



Stations de transit



Zones d'influence des Stations de transit



Zone d'influence de l'incinérateur de Limoges
apport direct des collectivités



Déchèteries X 25



Plate-formes déchets verts X 11



CET fermé



ISDI



ISDND Alvéol

Sites appartenant à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole :



Centrale Energie Déchet
de Limoges Métropole



Centre de tri

11 déchèteries

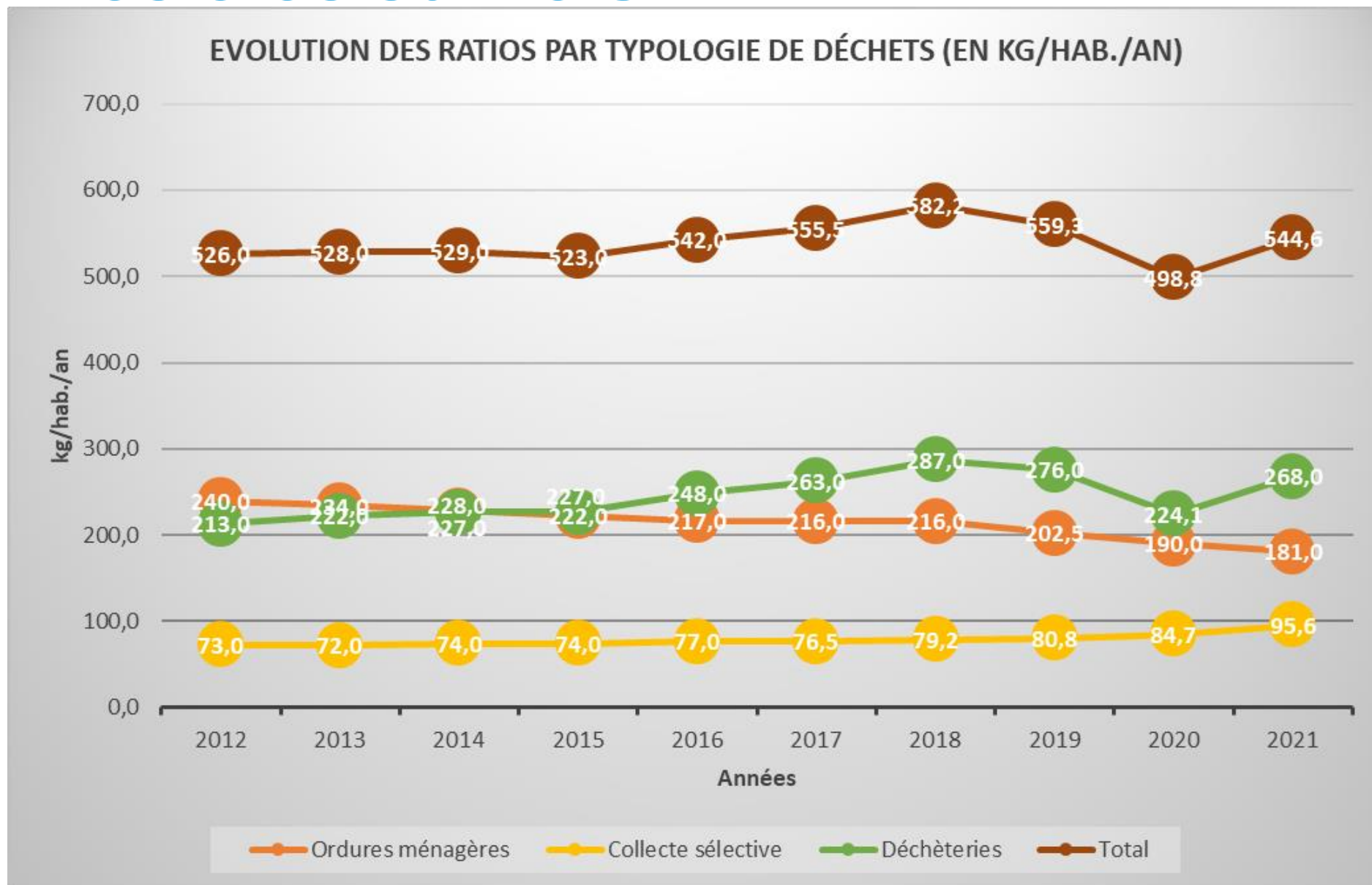




3- L'économie circulaire pour aller plus loin

Démarche SYDED 2035

Les chiffres clés sur le SYDED



SYDED 2035 – Définir la place d'un syndicat de traitement

SYDED 2035, une démarche pour :

- Donner une vision de moyen/long terme à son action
- Faire dialoguer les enjeux actuels de la gestion des déchets avec les nouveaux enjeux et les attentes de la population
- Appuyer les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens) dans leurs projets
- Faire du lien entre les politiques publiques

SYDED 2035 - Objectifs du projet

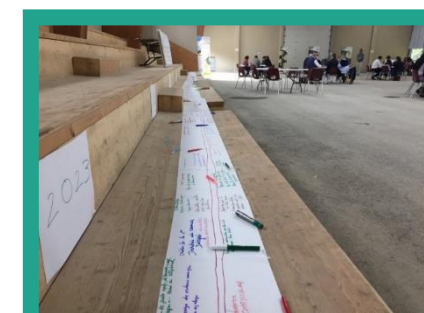
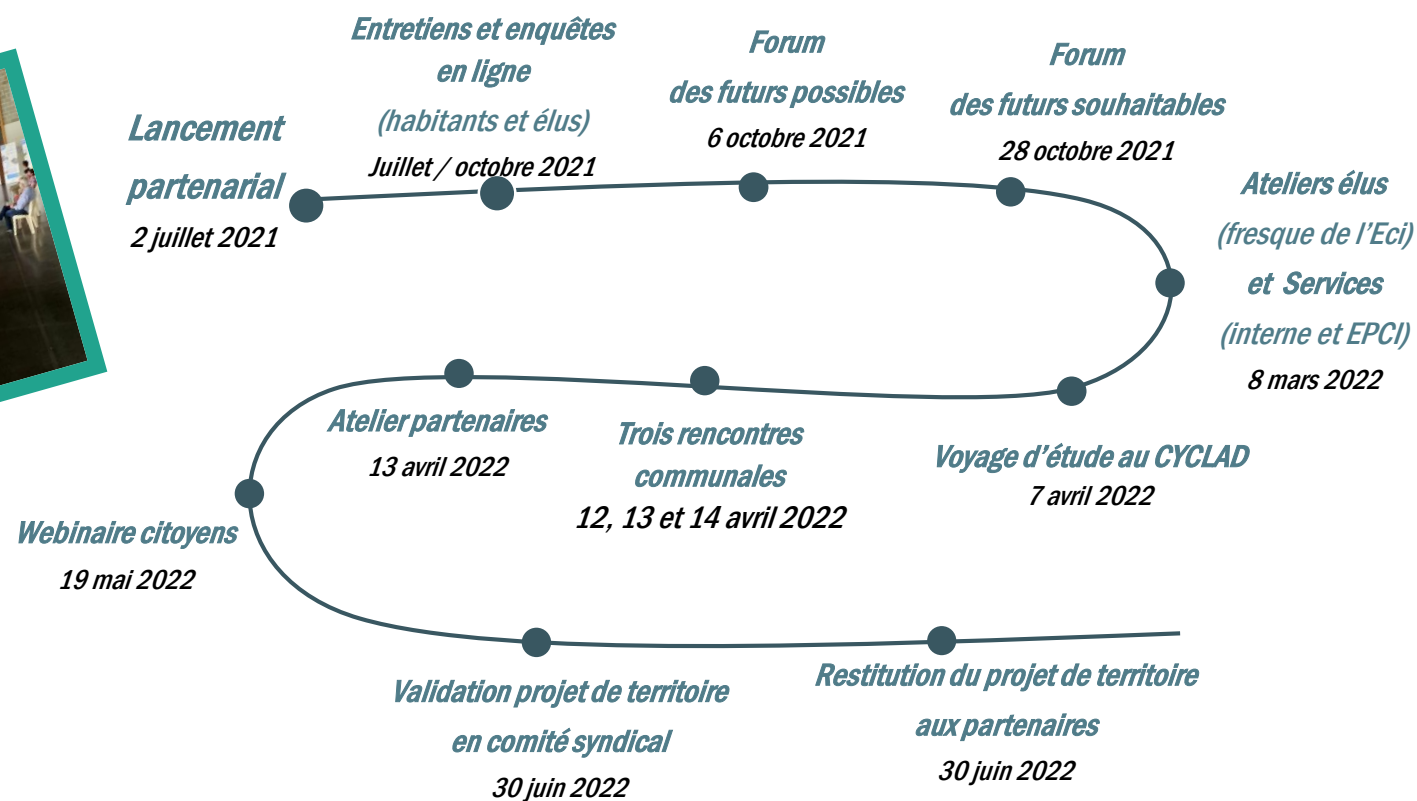
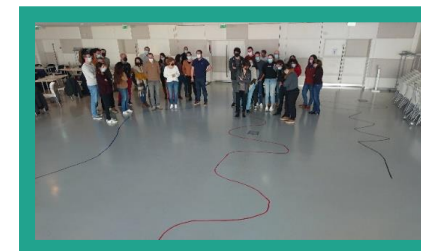
- Co-construction d'une stratégie avec les acteurs du territoire (associations, citoyens, entreprises, communes, communautés de communes)
- D'un syndicat de traitement à un syndicat d'économie circulaire

**D'une gestion des déchets
à une gestion des ressources**

SYDED 2035, le chemin parcouru

→ Une démarche participative et innovante

- ✓ 1 an de travaux et 15 temps forts
- ✓ 150 personnes mobilisées en présentiel
- ✓ 650 retours habitants usagers
- ✓ 50 nouveaux élus mobilisés



SYDED 2035, le projet de territoire

→ 3 postures stratégiques



→ 11 orientations politiques

SYDED 2035, le projet de territoire

A/ S’AFFIRMER COMME L’ACTEUR REFERENCE DE L’ECONOMIE CIRCULAIRE : « Ouvrir la voie »

Orientations

1 Renforcer la coopération entre établissements publics et la gouvernance

Consolider l’entente intercommunale autour de la gestion mutualisée des équipements. Vers une gouvernance renforcée et unique

2 Sensibiliser et impliquer tous les élus du territoire

Former et sensibiliser tous les élus à l’économie circulaire et au rôle du SYDED

Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation à destination des élus

3 Centrer la stratégie de communication sur l’économie circulaire

Faire évoluer la stratégie de communication actuelle en stratégie de communication centrée sur l’économie circulaire

4 Etre exemplaire dans l’organisation interne et les projets portés

Créer un règlement de l’achat responsable et intégrer les clauses environnementales dans les marchés publics

Accompagner les changements de comportement des agents du SYDED (charte)

SYDED 2035, le projet de territoire

B/ ANIMER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES : « Donner l'impulsion »

Orientations

- 5** Impulser et soutenir des espaces dédiés à l'économie circulaire
- 6** Mettre en réseau les acteurs du territoire
- 7** Accompagner les changements de comportements vers la réduction des déchets et l'économie circulaire
- 8** Accompagner les entreprises dans la gestion et la prévention des déchets

Actions phares

Etudier le déploiement de nouveaux lieux d'économie circulaire : besoins et attentes des habitants, usages, porteurs de projet et faisabilité

Structurer une dynamique d'écologie industrielle et territoriale

Mettre en place un réseau de communes engagées dans l'économie circulaire

Former les services et animateurs du SYDED aux mécanismes psychosociologiques du changement de comportement

Fournir les outils aux EPCI/communes pour porter leurs propres actions d'accompagnement aux changements de comportements

Organiser un service public d'orientation et de conseils des entreprises pour la réduction et la gestion des déchets

SYDED 2035, le projet de territoire

C/ ASSURER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE REDUCTION, VALORISATION :

« Servir à hauteur des enjeux »

Orientations

Actions phares

9 Garantir un service efficient et maîtriser les coûts

Etudier des scénarios efficients et répondant aux besoins des habitants de schéma de collecte et d'organisation de compétences (ordures ménagères, collecte sélective et fiscalité ou tarification incitative de second rang)

10 Harmoniser et renforcer la gestion sur place, le tri et la valorisation

Etudier les nouveaux services et types de déchèteries et l'optimisation possible du réseau (supermarché inversé, déchèterie des professionnels, déchèterie mobile)

11 Devenir le centre de ressources en économie circulaire du territoire

Centrer l'organisation des services du SYDED autour de l'économie circulaire

Etudier les besoins en ingénierie des EPCI et communes sur l'économie circulaire et structurer cet appui à l'ingénierie au sein du SYDED

Proposer appui technique et ressources aux acteurs du territoire sur l'économie circulaire : innovation, aide au financement, appui juridique etc.

SYDED 2035, la suite...

- La modification des statuts du SYDED en octobre pour ancrer la stratégie économie circulaire officiellement
- Décliner la stratégie politique en plan d'action opérationnel à court terme : de septembre à décembre 2022
- Le recrutement d'une alternance en « ECI » dédiée au lien avec les acteurs du territoire en octobre